

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. APPLICATION

- 1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société **A-Th and Associates scrl (TVA : BE 0430 121 061)**, établie au 28a rue de Herstal, B-4680 Hermée, ci-après dénommée **A-Th**.
- 1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que **A-Th** n'aurait pas expressément acceptées par écrit.
- 1.3. **A-Th** pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment. Cependant, les conditions communiquées au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

2. OFFRE ET COMMANDE

- 2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières d'**A-Th**, le délai de validité de nos offres est d'un mois.
- 2.2. Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite d'**A-Th**, ne liera la société (**A-Th**) que si une acceptation écrite (convention libellée et signée) a été envoyée par **A-Th**.
- 2.3. Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir d'engagement. Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par **A-Th** d'une acceptation écrite de la commande.

3. PRIX

- 3.1. Les prix d'**A-Th** sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.
- 3.2. Les prix d'**A-Th** ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans l'offre de services à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans l'offre de services.

4. PAIEMENT

- 4.1. Les factures sont payables au comptant, dans la devise de facturation, au siège social d'**A-Th** (Banque: 792-5430770-83 | IBAN: BE14 7925 4307 7083 | BIC: GKCCBEBB).
- 4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social d'**A-Th**, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.
- 4.3. Toute facture impayée dans un délai de deux mois produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de 12% l'an, outre une clause pénale égale à 15% du montant dû, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts s'il y a lieu.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document, tout fascicule utilisé, toute méthodologie appliquée restent la propriété d'**A-Th**.

6. GARANTIES & LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

- 6.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières d'**A-Th**, le délai des garanties est défini dans l'offre de services.
- 6.2. **A-Th** décline toute responsabilité en cas d'interruption de service indépendant de sa volonté.
- 6.3. Lorsque la prestation de services est terminée, **A-Th** n'assume plus aucune responsabilité sur les suites de son intervention, telle que définie dans l'offre de services.
- 6.4. En tout état de cause, la responsabilité d'**A-Th** est limitée au montant du contrat.

7. CONFIDENTIALITÉ

A-Th assure ses missions en toute confidentialité et respect de la vie privée de chaque personne. Ne seront transmis au commanditaire que les éléments généraux des missions et/ou ceux approuvés par les personnes elles-mêmes.

8. RÉSOLUTION DE LA VENTE

- 8.1. Le présent contrat est valable jusqu'au moment de l'achèvement de la mission ou, le cas échéant, jusqu'à résiliation par le client du contrat de suivi forfaitaire. La redevance forfaitaire est payable en début de période. Le non-paiement du forfait entraîne la résiliation automatique du contrat de suivi.
- 8.2. **A-Th** est en droit de résoudre la mission, de plein droit, par une notification au client par lettre recommandée, en cas d'inexécution grave par le client d'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de soixante jours calendrier (depuis réception de la facture) ou si il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations principales, et ce, avant même que cette obligation soit exigible.
- 8.3. En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à **A-Th** de dommages et intérêts fixés unilatéralement par **A-Th** (pourcentage du prix de vente).

9. COMPÉTENCE

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles d'**A-Th** avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

10. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles d'**A-Th** avec le client sont régies par le droit belge.

11. NULLITE – DIVISIBILITE

Si une clause comprise dans les présentes conditions, ou son application à une personne ou entité juridique ou situation, s'avère invalide, le reste des conditions, ou l'application de la clause à d'autres personnes ou entités juridiques ou situations, ne sera pas affecté.